Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 15 OCTOBRE 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2026-199

OBJET : Approbation de la convention portant sur la refacturation de travaux de Paris Est Marne & Bois dans le cadre du projet de réfection de chaussée rue de la Liberté et de la gare de Vert de Maisons à Maisons-Alfort, de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**68**
Ne prend pas part au vote	**1**
Représentés	**18**
Absents	**4**

Votants	**85**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**85**
Pour	**85**
Contre	**0**

Présents :
Sabrina ABCHICHE, Caroline ADOMO, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Charles ASLANGUL, Camille BARBIER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Quentin BERNIER-GRAVAT, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Delphine FENASSE, Nathalie FRANCKHAUSER, Benoît GAILHAC, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Béatrice MAZZOCCHI, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Pierre PELLÉ, Bertrand PITAVY, Jean-Philippe POLITZER, Carole PRADES, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Francis SELLAM, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Asma ASHRAF, Thierry BARNOYER représenté par Marie-Laurence BEYO, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Fabienne BOUE LELU représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Chantal CAZALS représentée par Florian JAMES, Jean-Paul DAVID représenté par Gilles HAGEGE, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Michel DUVAUDIER représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Anne-France LAVIROTTE représentée par Agnès CAPENTIER, Julien LEGER représenté par Loïc DAMIANI, Frédéric MASSOT représenté par Caroline ADOMO, Alain MESNAGER représenté par Sabrina ABCHICHE, Karine PEREZ représentée par Thibault SIMEONI, Germain ROESCH représenté par Pierre GUILLARD, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE, Céline THEOPHILE représentée par Philippe DUBUS, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :
Christian CAMBON, Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Henrique RIBEIRO.

.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-199-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

OBJET : Convention portant sur la refacturation de travaux de Paris Est Marne & Bois dans le cadre du projet de réfection de chaussée rue de la Liberté et de la gare de Vert de Maisons de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code l'environnement,

VU le code de la commande Publique,

VU la compétence d'assainissement en charge par l'Etablissement Public Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT que l'état structurel de l'ouvrage d'assainissement unitaire nécessite des travaux de réhabilitation en tranchée sur l'ensemble de la rue de la Liberté,

CONSIDERANT les travaux de construction de la gare Vert de Maisons engagés la Société du Grand Paris,

CONSIDERANT que la chaussée de la rue de Liberté à Maisons-Alfort nécessite une réfection totale du tapis suite aux travaux d'assainissement conduits par Paris Est Marne & Bois et les travaux de la gare de Vert de Maisons conduits par la Société du Grand Paris,

CONSIDERANT le projet de convention portant sur la refacturation de travaux de PEMB dans le cadre du projet de réfection de chaussée rue de la Liberté et de la gare de Vert de Maison de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express

VU l'avis de la commission Finances, Administration Générale en date du 14 octobre 2026 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE la convention portant sur la refacturation de travaux de Paris Est Marne & Bois dans le cadre du projet de réfection de chaussée rue de la Liberté et de la gare de Vert de Maison de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express

ARTICLE 2 :
DIT que le montant de refacturation versé par la SGP s'élève à 135.705 € HT.

ARTICLE 3 :
AUTORISE le Président à signer la convention et tout acte s'y rapportant, notamment tout avenant.

ARTICLE 4 :
PRECISE que les crédits de recettes seront inscrits au budget annexe assainissement de l'exercice 2026.

ARTICLE 5 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 19 OCT. 2026
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20261019-DC2026-199-DE
Date de télétransmission : 19/10/2026
Date de réception préfecture : 19/10/2026